

Déclarant :

.....

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Aéroports de Paris

291, boulevard Raspail

75014 PARIS

Direction des Finances, de la Gestion et de la Stratégie –

Pôle Relations Investisseurs

Déclaration de franchissement de seuil(s) statutaire(s)¹

Nombre d'actions composant le capital de la Société : [à compléter]

Nombre de droits de vote théoriques ayant servi de base au calcul des seuils [à compléter]

.....

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la société Aéroports de Paris, société anonyme dont le siège social est situé 291 boulevard Raspail, 75014 Paris, et immatriculée sous le numéro 552 016 628 RCS Paris (la "Société") relatif à l'obligation de déclarer à la Société : (1) jusqu'au seuil de 5%, le franchissement de seuil égal ou supérieur à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société (à la hausse ou à la baisse) et (2) au-delà du seuil de 5% précité, le franchissement du seuil de 0,5% du capital ou des droits de vote de la Société (à la hausse ou à la baisse), nous vous informons du franchissement de ou des seuil(s) statutaires décrits ci-après.

Personne ou des personnes agissant de concert ayant franchi le ou les seuils :

Franchissement **individuel**

Franchissement de **concert**²

Nom et prénom (ou dénomination sociale et forme juridique):

Adresse (ou siège social)

Nom et prénom (ou dénomination sociale et forme juridique):

Adresse (ou siège social)

Personne contrôlant au plus haut niveau³ (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) la personne ou les personnes ayant franchi le ou les seuils statutaires :

Nom et prénom (ou dénomination sociale et forme juridique):

Adresse (ou siège social)

¹Cette déclaration doit être faite au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le franchissement de seuil à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil.

² Indiquer les noms et prénoms de toutes les personnes physiques et la dénomination sociale des personnes morales agissant de concert au sens de l'article L. 233-10 et de l'article L. 233-10-1 du code de commerce, avec le déclarant.

³ Ou au niveau pertinent dans la chaîne de contrôle.

Seuil(s) franchi(s)

En capital :

Date du franchissement de seuil

Seuil(s) franchi(s)

Sens : Hausse Baisse

En droit de vote :

Date du franchissement de seuil

Seuil(s) franchi(s)

Sens : Hausse Baisse

Origine du franchissement de seuil (y inclus les actions et droits de vote assimilés tels que prévus à l'article L. 233-9 du code de commerce) :

Après franchissement de seuil(s), je détiens individuellement/nous détenons de concert⁴ les participations (en droit de vote et en capital)⁵ suivantes dans la Société :

IDENTITES DU OU DES DETENTEURS DE TITRES	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
TOTAL⁶				

Le cas échéant :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AUXQUELLES IL EST FAIT REFERENCE AU 3^{EME} ALINEA DE L'ARTICLE L. 233-7 I DU CODE DE COMMERCE

a) Titres donnant accès à terme à des actions à émettre et aux droits de vote qui y seront attachés, notamment des bons de souscription d'actions, des bons d'option, des obligations convertibles en actions, ou des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes. *Préciser (i) le nombre et la nature des titres, (ii) la date d'échéance ou d'expiration du titre, (iii) la date ou période à laquelle les actions ou droits de vote seront ou pourront être acquises, (iv) les conditions d'acquisition des actions et/ou des droits de vote et (v) le nombre d'actions et/ou droits de vote auxquels le titre donne droit.*

.....
.....
.....

b) Actions déjà émises que l'actionnaire peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L.211-1 du code monétaire et financier, sans préjudice des dispositions du 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du code de commerce. Il en est de même des droits de vote que l'actionnaire peut acquérir dans les mêmes conditions. *Préciser (i) le nombre et la nature des instruments ou accords, (ii) la date d'échéance ou d'expiration de l'instrument ou de l'accord, (iii) la date ou période à laquelle les actions ou droits de vote seront ou pourront être acquises, (iv) les conditions d'acquisition des actions ou des droits de vote et (v) le nombre d'actions ou droits de vote auxquels les instruments ou accords donnent droit.*

.....
.....
.....

⁴ Rayer la mention inutile

⁵ Si une participation est détenue à titre direct ou à titre indirect, détailler la détention de chacune des filiales ou des sociétés du même groupe en commençant par l'entité se trouvant le plus haut dans l'organigramme. Dans un concert, détailler la participation de chacun des membres du concert.

⁶ Total des actions et droits de vote détenus à titre individuel et au titre de l'assimilation.

Autres informations⁷:

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature :

Par :

Qualité :

⁷ En cas d'opération complexe et/ou de plusieurs origines de franchissements de seuils, préciser l'opération et son contexte.